

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2004/.....017...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 25
MAI 2004 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE
ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) POUR LE FINANCEMENT
DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DE KAKOSSA**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE.

VU les dispositions de la Loi Fondamentale en ses articles 59 et 77.

Après en avoir délibéré, adopte :

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'accord de prêt signé le 25 Mai 2004 entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du Projet de Développement Rural de Kakossa.

ARTICLE 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au journal officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 05/11/.....2004



GENERAL LANSANA CONTE